

PERSONNELS DE VIE SCOLAIRE : **FACE AU MÉPRIS, S'ORGANISER ET LUTTER !**



Sous-payé-es, souvent méprisé-es, nous, personnels de vie scolaire (AED, AP, APS), sommes pourtant indispensables au fonctionnement des établissements scolaires. Mauvaise paie, CDD, pression des chefs : notre situation nous rappelle chaque jour que notre ministère se comporte comme n'importe quel autre employeur... Stop au mépris et à l'exploitation ! Les personnels de « vie sco » se rebiffent et ces dernières années les grève se sont multipliées, tout comme les collectifs locaux de lutte, notre participation au mouvement contre la retraite Macron a été forte.

LA PRÉCARITÉ COMME NORME, UNE CHARGE DE TRAVAIL DE PLUS EN PLUS LOURDE !

Les moyens baissent pour l'Éducation et donc les dotations pour les services de vie scolaire également. Notre charge de travail s'accroît. Trop souvent nous subissons pression, mépris et chaque fin d'année rime avec peur du non-renouvellement. Les récentes déclarations du gouvernement sur la création d'un nouveau métier fusionnant les missions des AED et des AESH (Accompagnant-e de Réussite Educative) ne laissent rien présager de bon...

SALAIRES, PRIMES, CDI : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Avec un salaire à peine au-dessus du SMIC nous subissons de plein fouet l'inflation et les galères de la vie chère. A propos des primes REP et REP+ si nous exerçons dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire nous touchons une prime, mais celle-ci, tout comme pour nos collègues AESH, est inférieure à celle touchée par les autres professions !

Nous avons à présent accès au CDI mais n'oublions pas que rien n'oblige les directions à le proposer ! Basé sur un indice majoré 362, le salaire mensuel brut d'un AED en CDI dépasse à peine SMIC...

Soyons une force collective ! Organisons-nous, regroupons-nous, syndiquons-nous ! Luttons pour améliorer nos conditions de travail et pour des salaires dignes.

AVEC LA CNT-SO NOUS REVENDIQUONS :

- la titularisation sans condition de concours, d'ancienneté ni de nationalité de tous·tes les personnels de vie scolaire dans un corps de fonctionnaire (création d'un nouveau métier d'éducateur·trice scolaire) ;
- l'augmentation des salaires, la progression des salaires avec l'ancienneté ;
- l'accès aux primes et indemnités dans les mêmes conditions et aux mêmes montants que ceux fixés pour les autres personnels (primes REP/REP+) ;
- la baisse du temps de travail ;
- le recrutement massif de personnels de vie scolaire et la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement : il faut un recrutement académique ;
- la création de brigades de remplacement ;
- l'accès à une formation initiale et continue, sur le temps de service ;
- le droit à la mobilité.

MISSIONS, RENOUVELLEMENT, CDI...

GUIDE D'AUTODÉFENSE

SYNDICALE

DISPO SUR : EDUC.CNT-SO.ORG



SE SYNDIQUER / NOUS CONTACTER / INFOS ET ANALYSES

✉ fede.educ.public@cnt-so.org

f [EducationCNTSO](https://www.facebook.com/EducationCNTSO)

🐦 [EducationSO](https://twitter.com/EducationSO)

🌐 educ.cnt-so.org